Le budget 2021 a été voté lors du Conseil Municipal du 11 février 2021 [1].

Le vote du budget est un acte important de la vie municipale : au-delà des chiffres, il traduit les ambitions politiques mises en œuvre en direction des Cormeillais.

Ce budget 2021 confirme une nouvelle fois les grandes priorités de l'équipe municipale : sécurité, jeunesse, petite enfance, sport et santé.

Un contexte qui appelle à la prudence

Ce budget 2021 a été élaboré dans un contexte contraint.

D'une part, par la **baisse des dotations de l'Etat** aux collectivités locales qui dure depuis plusieurs années maintenant : Cormeilles-en-Parisis n'échappe pas à la règle avec une diminution de 3,22% de celles-ci pour l'année 2021.

D'autre part, par la **crise sanitaire** qui génère à la fois des dépenses supplémentaires (nettoyage renforcé des bâtiments communaux, mise à disposition de gel hydroalcoolique, etc.) et des recettes en baisse de 13,38% (théâtre, cantine, accueils de loisirs, etc.).

Le tout, sans visibilité certaine sur le mécanisme de compensation "à l'euro près" de la **suppression de la taxe d'habitation** prévue dans la loi de finances. Rappel : pour les 20% de Français qui payaient encore la taxe d'habitation, celle-ci diminue progressivement à compter de 2021 jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

Répondre aux besoins d'une population qui augmente

Avec 24 892 habitants au 1er janvier 2018 (publication INSEE 1er janvier 2021), soit 538 de plus que l'année précédente, Cormeilles est bien une ville attractive.

De plus, sa population rajeunit. Pour rappel, 3 180 élèves ont été inscrits à la rentrée scolaire 2020/2021 avec une ouverture de classe effectuée à l'école primaire Jules-Verne.

Des dépenses pour l'avenir

Dans la continuité de l'ouverture du 3e collège en 2019 et en perspective de celle du lycée en 2022, le chantier du **complexe sportif** à dominante "sports de combat" sera lancé cette année. Par ailleurs, un nouveau **lieu d'accueil sera ouvert pour les aînés**, pour les accueillir dans les meilleures

Repères:

Budget d'investissement / budget de fonctionnement

Le budget d'une collectivité territoriale se structure en deux parties : la section de **fonctionnement** et la section d'**investissement**.

- La section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, rémunération du personnel, services aux habitants, subventions aux associations, intérêts de la dette…).

- La section d'investissement fait référence à la construction d'équipements publics, aux travaux (voirie, éclairage…) et au remboursement du capital de la dette.

Documents :
Télécharger le budget primitif 2020 [2]
Télécharger le budget primitif 2021 [3]
Voir aussi :
Séance du conseil municipal du 11 février 2021 en vidéo [1]
Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2021 [4]

conditions.

L’aménagement de la ville se poursuit : les travaux de **la marina** démarreront courant 2021. Pour faciliter le stationnement en centre-ville, un **parking relais de 300 places** sera livré cet été aux abords de la gare. Pour la **sécurité**, et après le renforcement des effectifs de la police municipale, l’année 2021 verra l’installation de nouvelles caméras, la création d’une brigade cynophile et le démarrage des travaux du nouveau poste de police en centre-ville.

Enfin, depuis le 1er janvier, un dispositif expérimental est en œuvre pour **attirer des médecins** sur notre territoire : la mise à disposition de locaux à loyer préférentiel et incitatif pour faciliter leur installation. D’autres mesures suivront.

La clé de la bonne santé financière : une gestion rigoureuse

Dans un contexte contraint et incertain comme évoqué précédemment, comment la ville parvient-elle à soutenir cette politique d’investissements ambitieuse ? « Par le contrôle strict et rigoureux des dépenses, avec rappelons-le, un plan d’économie en vigueur depuis l’été 2015 qui porte ses fruits », indique Djilali Yagoub, le directeur des finances de la ville.

Les dépenses de personnel, qui représentent 60% des dépenses de fonctionnement, sont contenues mais stratégiques. À souligner : la création d’une **nouvelle direction de l’environnement et de la transition écologique**, avec l’arrivée d’une responsable pour celle-ci, afin de porter des projets forts en la matière comme la **plaine maraîchère** ou encore la performance énergétique des bâtiments ; ainsi qu’une hausse des effectifs du côté de la police municipale avec la mise en place notamment d’une **brigade cynophile**.

Une bonne gestion de la dette ?

Le niveau des taux d’intérêt historiquement bas, combiné à une gestion active de la dette (une renégociation des emprunts fin 2019), ont permis de faire baisser l’échéance globale de la dette. L’encours moyen de dette par habitant s’élève à 1054 €/habitant contre 1089 € pour la moyenne nationale.

Pour financer les grands projets d'investissement 2021, un emprunt prévisionnel de 5 millions d’euros est inscrit au budget (avant affectation des résultats 2020). Il est plus vraisemblable que celui-ci sera moindre d’autant plus que la cession de la parcelle sise 15 rue Vignon, d’un montant de 4,8 millions d’euros, va participer au financement des investissements prévus.

Le budget 2021 en chiffres :

BUDGET 2021 **44 735 100 €**

(soit +11,7% par rapport à 2020)

Top 10 des investissements 2021
14 158 300 €

6 200 000 €	Travaux de construction du nouveau complexe sportif
1 210 000 €	Travaux de voirie
1 035 000 €	Construction de deux courts de tennis et d'un Padel
774 100 €	Divers travaux et équipements
630 000 €	Constitution d'une réserve foncière
480 000 €	Acquisition des locaux pour la crèche des Bois-Rochefort
413 000 €	Interventions dans le domaine environnemental
259 900 €	Travaux d'entretien des établissements scolaires
142 000 €	Acquisition de matériel et infrastructures informatiques
99 000 €	Travaux d'entretien des équipements sportifs

Dépenses de fonctionnement

Petite enfance / Enfance / Jeunesse / Scolaire	11 440 772 €	42%
Services techniques / Bâtiments	3 808 580 €	14%
Administration / Informatique / Communication	3 428 100 €	12,6%
Sécurité / Police municipale / Pompiers	2 361 975 €	8,7%
Environnement / Aménagement / Urbanisme	2 309 100 €	8,5%
Culture / Animation / Association	2 030 895 €	7,5%
Sport	999 015 €	3,7%
Social	837 100 €	3,1%
TOTAL	27 215 537 €	100%

Subventions et contributions diverses versées 1 811 700 €

Subventions versées aux associations cormeillaises 440 130 €
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale* 550 000 €
Contribution versée au service départemental d'incendies et de secours (SDIS) 490 750 €
Autres contributions 330 820 €

* En complément, le budget autonome prévisionnel du CCAS est de 1 040 500 €

Dépenses de fonctionnement
27 215 537 €

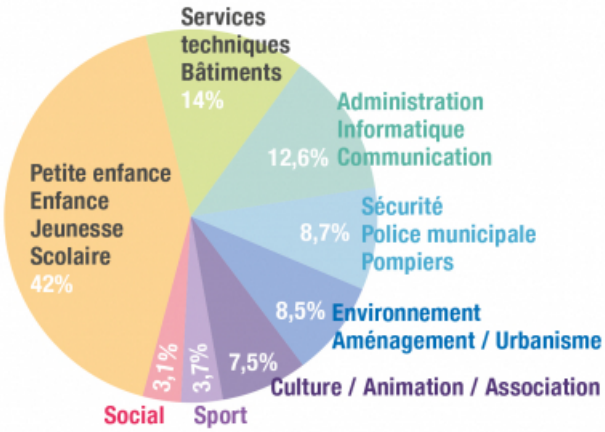

Recettes de fonctionnement
30 576 800 €

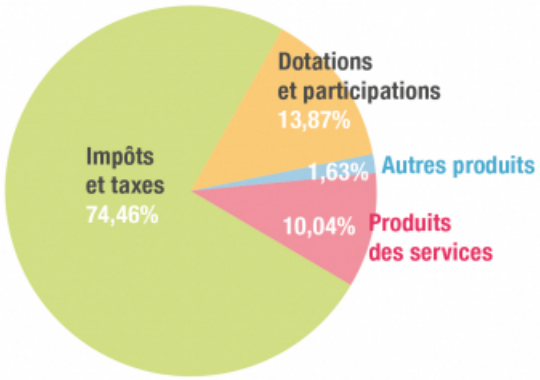

Source URL:https://www.ville-cormeilles95.fr/article/budget-2019

Liens
[1] https://new.synople.tv/vod/19649 [2] https://www.ville-cormeilles95.fr/sites/cormeilles-en-parisis/files/document/article/budget_bp2020_ok.pdf [3] https://www.ville-cormeilles95.fr/sites/cormeilles-en-parisis/files/document/article/budget_2021.pdf [4] https://www.ville-cormeilles95.fr/sites/cormeilles-en-parisis/files/document/fichier-a-telecharger/conseil_municipal_11.02.21_-_compte_rendu.pdf